

Lettre ouverte à Monsieur le Président du syndicat des eaux de Budos

Monsieur le Président,

En novembre-décembre 2003, nous avons payé une facture supplémentaire d'eau en toute illégalité. L'avenant au contrat de l'eau modifiant le rythme des factures ne pouvait pas s'appliquer avant le 22 avril 2004, date de son retour de la sous-préfecture. Mme la sous-préfète le confirme dans la lettre ci-jointe : il ne saurait « effectivement pas être rétroactif » .

Profitant de ce précédent, la SAUR, la municipalité d'Illats et la Lyonnaise, ont mis en place une double facturation associant l'assainissement et l'eau afin de nous prélever une troisième facture d'assainissement ce mois-ci.

Par conséquent, il appartenait au Conseil Syndical que vous présidez d'annuler cet avenant afin de revenir sur cet abus. Nous encourageons chaque usager à différer le paiement de sa facture de novembre-décembre 2004 à janvier-février 2005.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération.

Information des Citoyens Illadais